

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But-Une Foi**



Termes de référence de l'étude sur
l'élaboration d'un programme de formation
des formateurs de l'Université de Ségou

Université de Ségou, Octobre 2018

1. Contexte et justification de la mission

Les universités du Mali, de façon générale et l'US en particulier souffrent de l'insuffisance quantitative d'enseignants du supérieur eu égard aux conditions d'accès qui privilégient à l'intégration dans ledit corps surtout les détenteurs de thèses. Pour pallier à cet état de fait, l'Etat a pris les dispositions dans le statut des enseignants/chercheurs pour accepter que les détenteurs de master ou de diplômes d'études approfondies (DEA) puissent accéder à défaut à ce corps, tout en leur imposant un délai de 5 ans renouvelable une fois, pour décrocher ce grade, sans lequel toute évolution (occupation de certains postes, enseignement des cours magistraux, notamment) reste impossible.

L'université de Ségou a été créée par ordonnance N°10-011/PRM du 1 mars 2010 et ratifiée par la loi N°2013-04/ du 21 mai 2013. Cette université, première en région, ne disposait pourtant point de toutes les ressources, notamment les infrastructures et le personnel (administratif et enseignant) nécessaire pour mener à bien les activités d'enseignement et de recherche. Seulement, les autorités sont passés à cette décision forte en comptant sur l'équipe directoriale mise en place, qualifiée d'ailleurs par le ministre Moustapha Dicko de la "crème de la crème".

Parmi ses objectifs, cette jeune Université de Ségou (US) s'est assigné comme ambition de parvenir à produire des diplômés hautement qualifiés avec des compétences pertinentes répondant aux besoins du marché du travail. L'atteinte de cet objectif par l'US nécessite notamment qu'elle puisse disposer d'enseignants –chercheurs permanents, qualifiés et de niveau adéquat (maitre assistants, maitre de conférences, professeurs).

Cette ambition s'avère actuellement un peu plus complexe pour l'US car tout ce qui vient d'être évoqué est doublé purement et simplement d'une insuffisance d'enseignants permanents, mais aussi et surtout ceux de rang magistral (maitre de Conférences, Professeur). L'US est contraint de faire appel aux enseignants extérieurs (environ 75% de contractuels) pour administrer des cours aux étudiants. La disponibilité de ces derniers par contre n'est toutefois pas assurée, au vu de leurs occupations (certains sont des enseignants permanents dans d'autres Université du Mali).

Des opportunités pour les jeunes enseignants – chercheurs permanents de l'US de se former en thèse ou participer à des rencontres scientifiques (colloques, séminaires, etc.) en vue de leur perfectionnement sont insuffisantes et souvent pas bien exploités par les intéressés.

Un programme de formation de l'envergure de l'objectif assigné par l'US (production des diplômés compétents répondants aux besoins du marché du travail) et qui peut permettre le renforcement des capacités des enseignants chercheurs des différentes structures d'enseignement (FAMA, FASSO, FAGES, IUFP) n'existe pas encore.

L'élaboration d'un programme de formation de formateurs est nécessaire pour permettre aux enseignants chercheurs de se performer et d'atteindre l'objectif que l'US s'est assignée.

Le recours à un consultant pour l'élaboration d'un programme de formation des formateurs de l'US, s'inscrit dans cette optique. Le consultant sera recruté sur la base d'un appel d'offre ouvert.

2. Objectif et portée de la mission

2.1. Objectifs

L'Objectif principal de cette mission est de mettre en place un programme de formation des formateurs de l'Université de Ségou.

Spécifiquement, il s'agit pour l'US de permettre à tous les assistants recrutés d'accéder à la thèse dans un délai maximal de 5 ans afin qu'ils puissent passer maitres - assistants et ensuite par des efforts soutenus prétendre au grade d'enseignants/chercheurs de rang "A" par la voie courte pour ceux inscrits dans les commissions spécialisées prévoyant cela.

2.2. La portée de la mission du consultant

La mission du consultant vise les objectifs suivants :

- Réaliser un diagnostic des besoins en renforcement des capacités des formateurs de l'Université de Ségou (formations continue, post doc et initiale) ;
- Elaborer un programme décennal (10 ans) budgétisé de formation des formateurs de l'Université de Ségou (formations continue, post doc et initiale) ;
- Proposer une démarche administrative d'accès aux sources de financement de formation des formateurs de l'Etat en accord avec les dispositions règlementaires afférentes ;
- Elaborer et proposer une liste de PTF spécialisés dans le financement de programme de formation de formateurs
- Proposer les démarches d'accès à des sources alternatives de financement de formation des formateurs ;

3. Les résultats attendus

Les résultats attendus du consultant sont :

- Un diagnostic des besoins en renforcement des capacités des formateurs de l'Université de Ségou est réalisé et disponible ;
- Un programme décennal (10 ans) budgétisé de formation des formateurs (assistants, maitres-assistants en priorité) de l'Université de Ségou est élaboré et disponible ;
- Une démarche administrative d'accès aux sources de financement de formation des formateurs de l'Etat en accord avec les dispositions règlementaires afférentes est proposée et disponible ;
- Une démarche d'accès à d'autres sources de financement de formation des formateurs avec les dispositions règlementaires y afférentes est proposée et disponible.

4. Produit final

Trois livrables fondamentaux sont attendus au terme de la mission du consultant, il s'agit des rapports :

- de diagnostic des besoins en renforcement des capacités des formateurs de l'Université de Ségou.
- d'un programme décennal (10 ans) budgétisé de formation des formateurs de l'Université de Ségou
- d'une démarche administrative d'accès aux sources de financement de formation des formateurs mise en place par l'Etat et d'autres acteurs, tout en précisant les dispositions réglementaires à prendre en compte pour chaque cas.

5. Durée de la prestation du consultant

Le présent travail à réaliser par le consultant est défini pour une durée de deux mois (60 jours).

6. Qualifications et expérience

6.1. Formation

- Le consultant doit avoir au minimum une formation supérieure (bac+5).
- Le consultant doit avoir une solide formation en science sociale, ingénierie de la formation, andragogie, gestion des ressources humaines.

6.2. Expérience professionnelle

Le consultant doit démontrer une expérience pertinente en matière d'élaboration de programme de formation de formateurs, de stratégies de recherche de financement, de stratégies de développement des capacités.

6.3. Compétences clés

- Avoir des compétences avérées en andragogie et en ingénierie de développement des capacités et en enquête auprès d'enseignants
- Avoir une bonne capacité de synthèse et de rédaction
- Avoir une bonne maîtrise des méthodes participatives
- être capable de travailler en équipe.

7. Autres dispositions

Le consultant retenu prendra appui sur le chargé d'expertises et de consultations du Centre d'Expertise et de Recherches Appliquée au Développement (CERAD) et devra conséquemment l'inclure dans son dispositif de travail.

Les consultants désirant postuler doivent préparer deux offres distinctes : une offre technique et une offre financière.

Le consultant devra présenter dans son offre technique sa compréhension de la mission, l'approche méthodologique qu'il compte mettre en œuvre, les outils à utiliser, le CV du consultant et des autres personnes ressources le cas échéant. Il devra également proposer un plan / calendrier / chronogramme d'intervention pour les différentes phases de la prestation et les activités principales prévues, y compris leur durée respective et leur interdépendance.

L'offre financière devra contenir les honoraires et autres frais liés à la mission. L'offre financière doit comporter :

- Une lettre de soumission de la proposition financière ;
- Le bordereau des prix unitaires ;
- Le devis quantitatif et estimatif des prestations.

La proposition doit être en adéquation avec les normes professionnelles.

Les offres techniques et financières rédigées en français doivent parvenir au Centre d'Expertise et de Recherche Appliquée (CERAD) de l'Université de Ségou au plus tard le **10/11/2018 avant 17h**. Elles seront placées dans deux enveloppes distinctes et fermées, qui seront à leur tour placées dans une seule grande enveloppe portant la mention : " Appel d'offres relatif à l'étude sur l'élaboration d'un programme de formation des formateurs de l'Université de Ségou".

Le choix du consultant se fera sur la base d'une première évaluation des offres techniques. L'évaluation des offres financières concernera par la suite, les offres des candidats dont les offres techniques ont été jugées satisfaisantes.

Pour toutes questions relatives aux termes de référence de l'étude sur l'élaboration d'un programme de formation des formateurs de l'Université de Ségou, contacter Dr Tidiane Diarisso.

E-mail : diarisso@gmail.com